



19, rue de l'Université
93160 NOISY LE GRAND
Tél. 01 55 85 85 06 ou 16
Fax 01 55 85 85 01
E-mail : irap.sante@irapsante.com



LES RESPONSABILITÉS DES DIRECTEURS D'IFSI

PROJET DE FORMATION 2014 - VERSION 01

**FEHAP
PARIS - 75**

LA COMPRÉHENSION DE VOTRE DEMANDE

La formation est une des composantes du processus global de production et de maintenance des compétences individuelles et collectives. Elle participe à combler l'écart entre les compétences requises pour le métier qui figurent dans le référentiel de compétences et les compétences réelles du professionnel au terme de son cursus de formation. Les bénéficiaires de la formation attendent une production de compétences professionnelles avec une prise de conscience de leur participation accrue à cette production.

L'évolution du contexte réglementaire, les exigences des bénéficiaires nécessitent une prise de conscience des Directeurs sur leur responsabilité dans la formation et le suivi de celle-ci.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ➔ Clarifier les responsabilités des Directeurs d'IFSI et définir les responsabilités de chacun dans la chaîne de prise en charge des activités d'enseignement
- ➔ Définir les responsabilités relatives à la pédagogie et à l'encadrement des étudiants
- ➔ Apporter des réponses à des préoccupations de terrain
- ➔ Rédiger les différentes décisions opposables aux étudiants

LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION

C'est une évaluation continue intervenant tout au long du processus de formation. Elle a pour objet de vérifier si les stagiaires progressent vers les objectifs pédagogiques définis et sinon, de découvrir où et sur quoi ils éprouvent des difficultés afin d'ajuster les modalités de l'action dans une logique de réussite du stagiaire.

Il comporte plusieurs niveaux d'impact de la formation :

Le 1^{er} niveau appelé « réaction » :

En fin de session, l'évaluation mesure à l'aide d'un questionnaire l'indice de satisfaction des participants concernant : l'atteinte des objectifs, la cohérence des contenus, la pertinence des choix pédagogiques, la qualité de vie du groupe, l'adaptation du dispositif organisationnel.

Le 2^{ème} niveau mesure « l'apprentissage » en termes de connaissances/compétences acquises lors de la formation

Nous proposons aux participants de remplir une grille d'autoévaluation des compétences.

Le 3^{ème} niveau évalue les « changements comportementaux » induits par la formation

- vous accompagnez au niveau institutionnel les participants dans la phase de suivi et évaluation des objectifs qu'ils se sont fixés avec leur plan d'actions d'amélioration

ÉTAPE 1 (1 JOURNÉE)

CONNAÎTRE LES LIENS ENTRE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ET RESPONSABILITÉS

Objectif pédagogique

A l'issue de cette étape, les participants seront capables de :

- ⇒ Clarifier les responsabilités en lien avec la formation des étudiants

Contenu

I. Rappel sur le statut et les missions du Directeur

Le contexte réglementaire de l'exercice des professions

Les missions du Directeur dans ses relations avec l'équipe enseignante : animation et encadrement

II. Le directeur face aux enjeux de responsabilités

1. Le directeur et sa responsabilité civile

Prise en charge des dommages causés par les étudiants ou les personnels d'enseignement :

- en stage
- en Institut de formation

Les garanties spécifiques en école paramédicale

2. Le directeur et sa responsabilité pénale

Les principes de l'action pénale

Les investigations policières

Définition du « délit non intentionnel »

Cadre juridique du « harcèlement moral »

Prévenir le risque pénal : la traçabilité des événements et de la prise en charge

Cas concrets et cas de jurisprudence

3. Le directeur face à la procédure disciplinaire :

Les actions disciplinaires concernant les personnels

Les actions concernant les étudiants

III. Le directeur face aux enjeux juridiques des documents contractuels et non contractuels

1. Les contrats spécifiques en IFSI et écoles paramédicales

Les contrats et conventions concernant les étudiants

Les contrats et conventions concernant les personnels

2. Les contrats d'assurances :

Les garanties spécifiques en école paramédicale

ÉTAPE 2 (1 JOURNÉE)
ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES
POUR L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES

Objectif pédagogique

A l'issue de cette étape, les participants seront capables de :

- ⇒ Comprendre les conséquences possibles en cas de non respect des bonnes pratiques professionnelles

Contenu

Les décisions du directeur concernant les situations individuelles des étudiants

Les situations concernées

Étudiants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge

Demandes de redoublement formulées par les étudiants

Procédure devant le conseil pédagogique

Modalités de saisine

Rapport motivé du directeur

Communication du dossier de l'étudiant : délai à respecter

Communication de son dossier à l'étudiant : délai à respecter

Vote : règles à respecter

Avis du conseil pédagogique

Cas particuliers :

suspension du stage de l'étudiant : délai à respecter

Cas de jurisprudences

Décision du Directeur

Plusieurs possibilités : Autoriser l'étudiant à poursuivre sa scolarité, soumettre l'étudiant à une épreuve théorique ou pratique, exclure l'étudiant

Motivation de la décision

Notification : délai à respecter

Recours possibles de l'étudiant

Recours gracieux

Recours juridictionnel : principes de rédaction d'un mémoire en réponse

Exploitation et analyse de jurisprudences

Les décisions du directeur concernant les fautes disciplinaires

Les situations concernées

Étudiants ayant accompli des actes en contravention avec le fonctionnement de l'IFSI : utilisation des réseaux sociaux, copiage lors d'épreuves, usage de stupéfiants, vol...

Procédure devant le conseil de discipline

Modalités de saisine

Rapport motivé du directeur

Communication du dossier de l'étudiant : délai à respecter

Communication de son dossier à l'étudiant : délai à respecter

Vote : règles à respecter

Avis du conseil pédagogique

Cas particuliers :

suspension de la formation de l'étudiant : délai à respecter

Cas de jurisprudences

Décision du Directeur

Plusieurs possibilités : Autoriser l'étudiant à poursuivre sa scolarité, soumettre l'étudiant à une épreuve théorique ou pratique, exclure l'étudiant

Motivation de la décision

Notification : délai à respecter

Recours possibles de l'étudiant

Recours gracieux

Recours juridictionnel : principes de rédaction d'un mémoire en réponse

Exploitation et analyse de jurisprudences

Méthodes de travail actives

Apport de connaissances théoriques avec échanges interactifs

Apports complémentaires en fonction des besoins

Illustration par des exemples concrets

Études de cas de jurisprudence se rapportant aux problématiques des participants

Utilisation d'une documentation pertinente

Bilan

Auto-évaluation

FICHE TECHNIQUE

LE PUBLIC	Directeurs d'IFSI
NOMBRE DE PARTICIPANTS	Groupe de 12 à 14 personnes maximum
INTERVENANTE PRESENTIE	Élizabeth CONGE
DOCUMENTS REMIS AUX STAGIAIRES	<ul style="list-style-type: none">- Livret participant- Présentation de cas concrets
DOCUMENTS REMIS À L'INSTITUTION	A la fin du stage, vous seront adressés : <ul style="list-style-type: none">- un compte rendu- les attestations de stage individuelles- une analyse de l'évaluation (graphiques + commentaires)
DURÉE DE L'ACTION	Formation de deux jours à raison de 7 heures par jour.
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE	Vidéoprojecteur
CALENDRIER	13-14 novembre 2014